

Relevé de décisions du Conseil d'administration réuni en formation plénière le 16 mars 2012

1. Instances

1.1. Approbation de la liste des personnalités extérieures du conseil d'administration

Les membres élus du conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ont approuvé, par 19 voix « pour » et 1 abstention, la liste des personnalités extérieures du conseil d'administration soumise à son examen (ci-jointe).

1.2. Election du Vice-président du conseil d'administration

Le conseil d'administration a élu, par vote à bulletin secret, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Christian CUESTA** en tant que Vice-président du conseil d'administration.

1.3. Election des Vice-présidents en charge de domaines particuliers

Le conseil d'administration a élu, par 28 voix « pour » et 1 abstention :

- **Didier NICOLLE**, en tant que Vice-président en charge de la stratégie et du développement,
- **Jean-François DUFEU**, en tant que Vice-président en charge du patrimoine,
- **Philippe BIZEUL**, en tant que Vice-président en charge des partenariats économiques.

1.4. Présentation des Assesseurs (point n'ayant pas fait l'objet d'un vote)

1.5. Délégation d'attributions du conseil d'administration à la présidence

Le conseil d'administration a délégué au Président les attributions suivantes :

- approbation des accords et conventions signés par le président de l'établissement, à l'unanimité,
- approbation des acceptations de dons et legs, à l'unanimité,
- fixation de la répartition des emplois alloués à l'université par les ministres compétents, par 27 voix « pour » et 2 voix « contre »,
- engagement d'actions en justice, par 28 voix « pour » et 1 voix « contre »,
- adoption des règles relatives aux examens, par 28 voix « pour » et 1 abstention,

- adoption des décisions modificatives du budget permettant la clôture de l'exercice et hors budget propre intégré, par 28 voix « pour » et 1 voix « contre »,
- locations d'immeubles si la durée du contrat est inférieure à neuf ans et si le montant du loyer annuel n'excède pas une limite fixée par un arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé du budget, à l'unanimité.

1.6. Point d'information sur le renouvellement de la commission des moyens et de la commission des statuts et appel à candidature (point n'ayant pas fait l'objet d'un vote)

1.7. Point d'information sur le renouvellement des sections disciplinaires du conseil d'administration et appel à candidature (point n'ayant pas fait l'objet d'un vote)

1.8. Point d'information sur les comités de sélection (point n'ayant pas fait l'objet d'un vote)

2. Questions diverses

2.1. Procès-verbal du 20 janvier 2012

Le conseil d'administration a adopté, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil d'administration du 20 janvier 2012, sous réserve des rectifications mentionnées lors des débats.

Le Vice-président au Conseil
d'administration



Christian Cuesta

Le Président



Luc Hittinger

PJ : Liste des personnalités extérieures soumise à l'examen des membres élus du conseil d'administration